

LA TERMINOLOGIE DES MOYENS DE PAIEMENT MODERNES

Nadia ANTONIN

Présidente du Groupe Terminologie du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB)

Avant de parler du groupe CFONB terminologie, je vais vous présenter rapidement le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire qui est présidé par le contrôleur général de la Banque de France.

Au niveau national, le CFONB édicte des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France. Il élabore des normes officielles, applicables par l'ensemble du secteur économique concerné. Au plan européen, c'est l'organe de liaison avec le comité européen de normalisation bancaire, il désigne les experts français qui participent au groupe de travail européen. Au niveau international, il participe aux travaux des comités techniques de l'ISO qui est l'organisme international de normalisation sur la banque et les cartes. Alors, pourquoi un groupe de travail sur la terminologie des moyens de paiement modernes ? Bien se comprendre est la base de tout travail en commun et aujourd'hui, on constate que de nombreux rapports sont accompagnés d'un glossaire. Dans le cadre de ce groupe de travail sur la terminologie des moyens de paiement modernes, il a été mené une enquête auprès des membres du comité pour identifier les besoins de la profession concernant la mise en place d'une terminologie bancaire spécifique et commune entre les établissements. Celle-ci s'avérait d'autant plus fondamentale que les textes seront fondés sur un vocabulaire de plus en plus technique où prédominent les concepts anglo-saxons. J'assiste à de nombreuses réunions de banquiers et il est vrai qu'on emploie de nombreux termes anglo-saxons comme "corporate", "mapping", etc. Face à ces besoins, il a été mis en place en 1993 le groupe CFONB terminologie.

Quels sont les objectifs du groupe ?

Au départ, créer des fiches terminologiques permettant aux établissements concernés d'échanger des définitions claires et précises, assurant une cohérence terminologique aux rédacteurs et aux traducteurs, puis élaborer un glossaire. On trouve sur ces fiches terminologiques, fiches simplifiées, puisque l'on pourrait y rajouter l'antonyme, les synonymes, le genre, le nombre, mais eu égard au nombre de concepts que nous avons à examiner nous les avons volontairement simplifiées. Nous avons donc le terme vedette en français, l'équivalent en anglais et en allemand, eu égard à nos rapports avec les pays européens, une définition avec la source et la date de la définition, des notes linguistiques, techniques et juridiques, enfin l'auteur de la fiche et la date de saisie.

La composition du groupe et ses méthodes de travail.

La pluridisciplinarité du groupe permet un enrichissement des travaux, avec des informaticiens, des généralistes de banques, des terminologues, des représentants des différents secteurs économiques. S'agissant des méthodes de travail, le groupe part de l'existant, élabore des fiches terminologiques, puis ces fiches sont transmises pour validation aux spécialistes des différents domaines, comme le groupement des cartes bancaires en matière de cartes, des experts de la sécurité pour les concepts liés à la sécurité.

En résumé, le but du groupe CFONB terminologie est de lever toutes les ambiguïtés et faire en sorte que tous les banquiers parlent des mêmes concepts.